

04 Question de Mme Kattrin Jadin à la vicepremière ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile, sur "la situation des gens du voyage en Belgique" (n° 396)

04.01 **Kattrin Jadin**: Même si la vie en caravane reste culturellement importante, les gens du voyage souhaitent disposer de davantage de structures d'accueil où s'installer plus durablement.

Le gouvernement prévoit-il d'introduire une législation, inexistante actuellement, concernant les droits des gens du voyage ou d'appliquer la Charte sociale européenne? Dans quelle mesure le gouvernement peut-il recommander aux communes de devenir plus proactives en cette matière?

04.02 **Joëlle Milquet**, ministre: Dans le cadre des Assises de l'interculturalité, le collège des experts recommande aux autorités de tutelle d'inciter les villes et communes à mettre davantage de terrains à disposition des gens du voyage et que les caravanes soient reconnues comme des logements à part entière. Il s'agit de matières régionales. Ils demandent aussi qu'on apporte des nuances dans le texte de la loi Napoléon sur le stationnement.

Au niveau du gouvernement fédéral, il serait intéressant d'avoir une sorte de représentation de la communauté rom et des gens du voyage afin d'identifier des interlocuteurs, principalement pour les matières communautaires et régionales.

En matière d'égalité des chances, le Centre pour l'égalité des chances peut recevoir des plaintes et faire des recommandations. Ce Centre deviendra interfédéral.